



délibération n° C2023-023
du comité syndical
Séance du 30 juin 2023
Groupement de commande
pour l'exploitation
des centrales Photovoltaïques

Nombre de délégués en exercice : 71
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de pouvoirs : 11
 Nombre de votants : 52

Le trente juin deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENNEC (Ploudalmézeau) reçu pouvoir de Gildas FOREST (Brélès), Yves ROBIN (Porspoder), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) **Secteur du CAP-SIZUN :** René SOUBEN (Mahalon) reçu pouvoir de Rémy LE COZ (Plouhinec), Patrick TANGUY (Le Juc'h)

Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff) reçu pouvoir de Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac), **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Joël BLAIZE (Plomodiern), Xavier BOREL (Le Faou) reçu pouvoir de Philippe BRUN (Crozon), **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Christophe BELE (Kernouës), Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel), **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) reçu pouvoir de Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau)

Secteur de MORLAIX : Gilles CREACH (Taule) reçu pouvoir de Nathalie BERNARD (Plougasnou) François GIROTTO (Plouégat-Moysan) reçu pouvoir de Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) reçu pouvoir de Alban LE ROUX (Carantec), **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Christian LOUSSOUARN (Combrit) reçu pouvoir de Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil) **Secteur de QUIMPER :** Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Jean L'HARIDON (Landudal), Pascal MIOSSEC (Langolen), René ROCUET (Saint-Evarzec) **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Jean-Louis BLOT (Névez) reçu pouvoir de Michel TANGUY (Trégunc), Jacques RANNOU (Rospenden) reçu pouvoir de Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Marie-José TOULLEC (Bannalec), **Collège des EPCI :** Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

Excusés : Rémy LE COZ, Denis SALAUN, Philippe BRUN, Jean-Michel LEZENVEN, Gildas FOREST, Jean JEZEQUEL, Hervé JEZEQUEL, Nathalie BERNARD, Alban LE ROUX, Yvon POULIQUEN, Michel BUREL, Cyril DROGUET, Stéphane LE DOARE, Michel TANGUY, Denis MAO, Gilbert MIOSSEC.

Assistaient en outre : Services du SDEF : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE.

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Groupement de commande pour l'exploitation des centrales Photovoltaïques **Délibération N° C2023-023**

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) participe au développement des énergies renouvelables à l'échelle départementale.

Le SDEF, la SEML Energies en Finistère et ses filiales, notamment la SAS Pays d'Iroise Energie Solaire, sont exploitantes de centrales photovoltaïques en toiture et sur sol. Ils ont décidé de constituer un groupement de commandes afin de passer conjointement un marché pour la maintenance des centrales photovoltaïques.

Ce groupement est constitué dans le but de réaliser des économies d'échelle sur le territoire des membres.

A cet effet, le Président présente la convention constitutive ayant pour objet de constituer un groupement de commandes sur le fondement des dispositions des articles L 2113- 6 et suivants du code de la commande publique et de définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Il est expressément rappelé que le groupement n'a pas la personnalité morale.

Le groupement constitué par la présente convention en annexe de la délibération vise à répondre aux besoins des membres dans les domaines de la maintenance des centrales photovoltaïques

Le SDEF est nommé coordonnateur du groupement et à ce titre est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant en vue de la satisfaction des besoins des membres.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés qu'il passe, chaque membre du groupement s'assurant de la bonne exécution des marchés, pour ce qui le concerne.

Le groupement est constitué pour une durée indéterminée.

Le Président propose à l'assemblée d'adhérer à ce groupement de commande et d'approuver la convention constitutive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité :

- autorise l'adhésion du SDEF au groupement de commandes et sa participation à la prochaine consultation,
- approuve la convention constitutive de groupement de commande pour la maintenance des centrales photovoltaïques,
- autorise le SDEF à endosser le rôle de coordonnateur dans le cadre de ce groupement,
- autorise le Président à signer la convention et les éventuels avenants modifiant la convention,
- autorise le Président à signer les marchés passés dans le cadre de ce groupement et tous les documents utiles à la bonne exécution de ce dossier.

Le 10 juillet 2023

Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF

Pierrot BELLEGUIC
Secrétaire de séance

